

Ville de Lamentin

BUDGET PRINCIPAL VILLE 2021



Note de Présentation du Budget Primitif

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

I. La section de fonctionnement regroupe :

1 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...)
- les charges de personnel
- les charges financières liées à la dette
- l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement)
- les dotations aux amortissements....

2 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

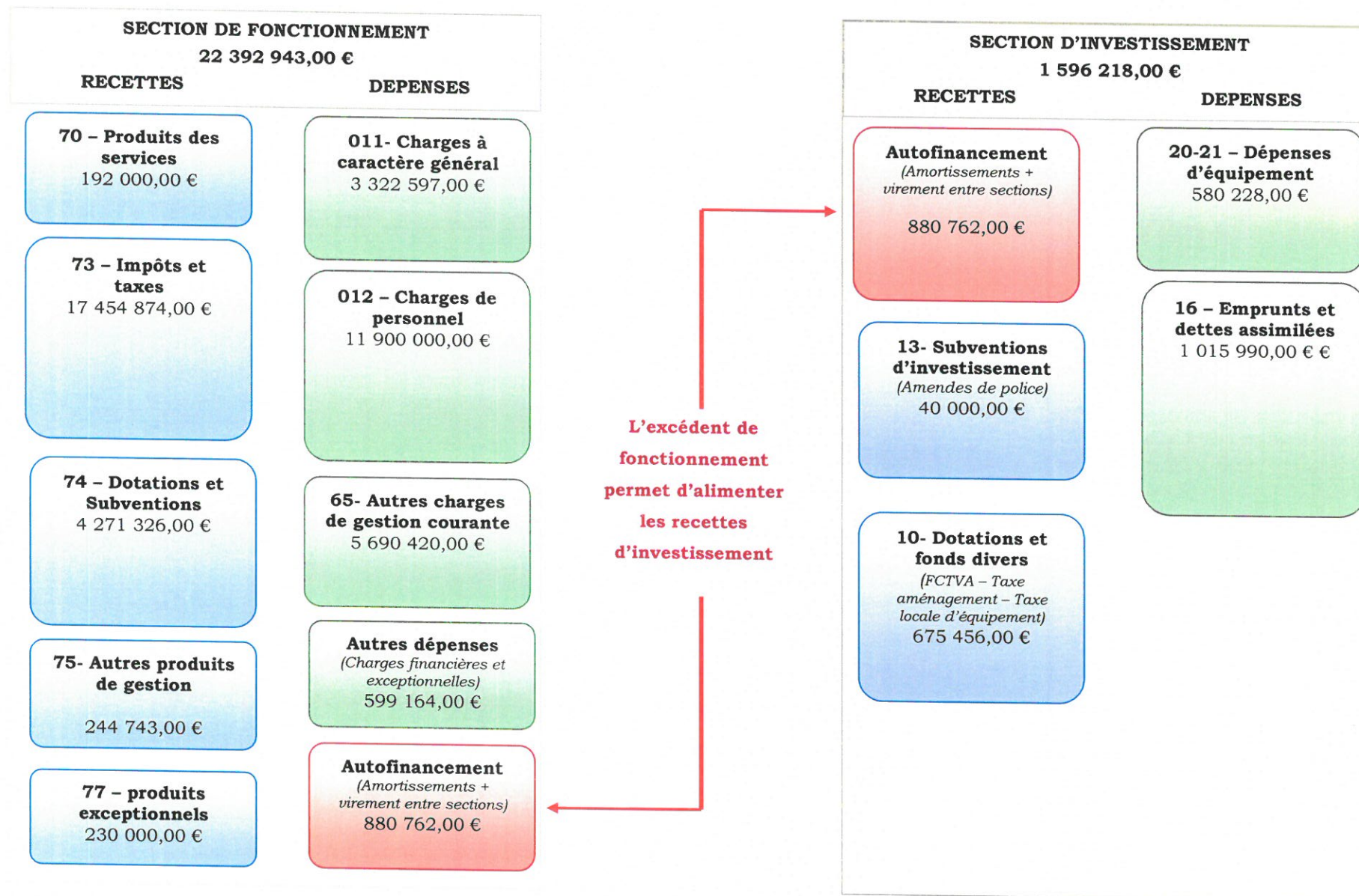
- impôts et taxes notamment la taxe foncière
- dotations de l'Etat
- produits des services municipaux...

II. La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, le remboursement du capital de la dette.....

2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Le budget principal 2021, sur l'ensemble des deux sections, s'équilibre à 23 989 161,00 €.



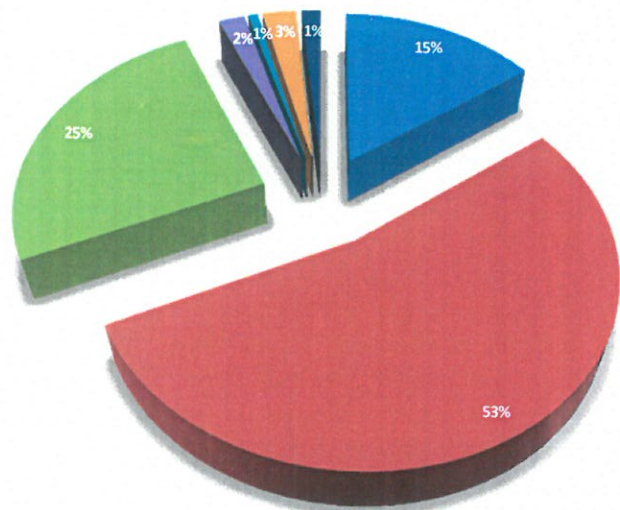
1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau infra permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget de la ville, présenté par chapitres.

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
011	Charges à caractères générale	3 322 597,00	70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	192 000,00
012	Charges de personnel	11 900 000,00	73	Impôts et taxes	17 454 874,00
65	Autres charges de gestion courante Subventions CDE, CCAS, Ravine Chaude, SDIS, frais élus...)	5 690 420,00	74	Dotations, Subventions et participations	4 271 326,00
66	Charges financières	439 164,00	75	Autres produits de gestion courante	244 743,00
67	Charges exceptionnelles (BEL....)	160 000,00	77	produits exceptionnelles	230 000,00
023	Virement à la section d'investissement	563 895,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	316 867,00			
TOTAL DEPENSES		22 392 943,00	TOTAL RECETTES		22 392 943,00

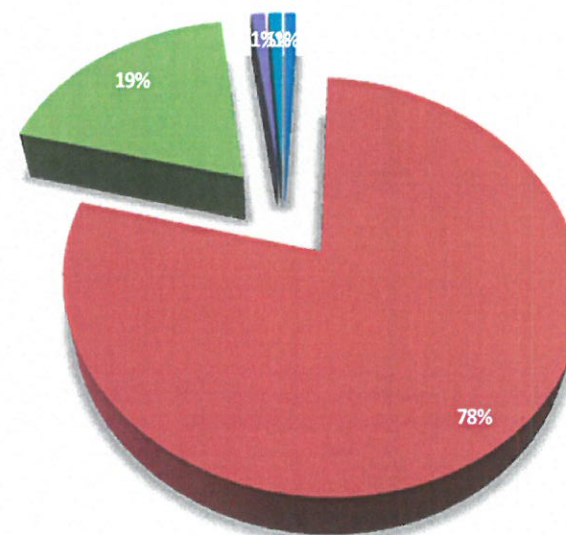
Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget de la ville par chapitres.

Répartition des dépenses



- 011 Charges à caractère générale
- 012 Charges de personnel
- 65 Autres charges de gestion courante (Subventions CDE, CCAS, Ravine Chaude, 2019, frais élus...)
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles (BEL...)
- 023 Virement à la section d'investissement
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)

Répartition des recettes



- 70 Produits de services, du domaine et ventes diverses
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, Subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 produits exceptionnelles

1.1- Les dépenses de fonctionnement

1.1.1- Les charges à caractères général : 3 322 597,00 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et aux charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité : comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62 : les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine.... Elles représentent près de 15 % des dépenses totales de fonctionnement (troisième poste derrière les autres charges de gestion courante.)

1.1.2- Les charges de personnel (012) : 11 900 000,00 €

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et représentent 53 % du total des dépenses. Ce chapitre enregistre une diminution de - 6,66 % par rapport à 2020, conforme aux orientations proposées lors du débat d'orientations budgétaires.

1.1.3- Les autres charges de gestion courantes (65) : 5 690 420,00 €

Ce chapitre comptabilise les dépenses suivantes :

- ✓ La subvention du CCAS : 200 000,00 €.
- ✓ La subvention de la Caisse des Ecoles : 3 700 000,00 €.
- ✓ La subvention de l'Espace Thermoludique de Ravine-Chaude : 770 000 € (dotation initiale 270 000,00 € + dotation complémentaire de 500 000,00 €.
- ✓ La subvention allouée aux associations : 320 000 € (dont 120 000 € pour la crèche).
- ✓ Le SDIS 486 000,00 €.
- ✓ Les indemnités des élus : 214 420,00 €.

1.1.4 - Les charges financières (66) : 439 164,00 €

Les charges financières se décomposent des :

- ✓ Intérêts réglés à l'échéance : 366 501,00 €
- ✓ Intérêts courus non échus (ICNE) : 72 663,00 €.

1.1.5 - Les charges exceptionnelles (67) : 439 164,00 €

Fluctuantes d'un budget à l'autre, ces dépenses concernent :

- ✓ La Bourse Etudiante Lamentinoise : 30 000,00 €
- ✓ Titres annulés sur exercices antérieurs pour les cessions de terrains (décès de l'acquéreur, changement de parcelle ...)

1.1.6 - Les opérations d'ordre (042 - 023)

Elles sont constituées des opérations de transfert entre sections (amortissements) pour 316 867,00 € et du virement à la section d'investissement pour 583 895,00 €.

1.2- Les recettes de fonctionnement

1.2.1- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70) : 192 000,00 €

Ce chapitre accuse une baisse de recettes due aux contraintes sanitaires liées à la COVID-19 les produits des services à caractère de loisirs et sportifs. Y figurent également les concessions de cimetière.

1.2.2- Les impôts et les taxes (73) : 17 454 874,00 €

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement (78 % du total des recettes). Sans augmentation des taux, les recettes de fiscalité locale reposent exclusivement sur la variation des bases calquée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (variation nominale), voire sur l'évolution des bases physiques (variation naturelle liée aux constructions, démolitions...).

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce chapitre est composé notamment :

- des impôts directs locaux : 7 637 711 € (+ 1,64 % par rapport à 2020)
- de l'octroi de mer pour 7 923 132,00 €.
- de l'attribution de compensation versée par la CANBT : 722 431,00 €
- taxe spéciale sur le carburant : 840 000,00 €

1.2.3- Les dotations, subventions et participations (74) : 4 271 326,00 €

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer :

- la dotation forfaitaire : 1 933 274,00 €
- la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer : 1 701 766,00 €

Les compensations de l'Etat au titre des impôts directs locaux sont estimées à 547 462,00 €.

1.2.4- Les autres recettes

Le Chapitre 75 –autres produits de gestion courante (244 743,00 €) correspond aux différents revenus des loyers attendus par la Collectivité et à la quote-part des agents pour les tickets restaurants.

Le chapitre 77 – produits exceptionnels (230 000,00 €) tient compte des titres émis depuis le début de l'année pour les cessions de terrain.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est établie en équilibre à 1 596 218,00 € et se présente ainsi qu'il suit :

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	13	Subvention d'investissement <i>(amendes de police)</i>	40 000,00
	Opérations d'équipement	560 228,00	10	Dotations et fonds divers	675 456,00
16	Emprunts	1 015 990,00	021	Virement de la section de fonctionnement	563 895,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	316 867,00
TOTAL DEPENSES		1 596 218,00	TOTAL RECETTES		1 596 218,00

2.1- Les dépenses d'investissement

Les projets budgétés au BP 2021 nécessitant un abondement de crédits sont :

Opérations	Comptes	Nature des travaux	Montant
	21531	Réseaux d'adduction d'eau potable	20 000,00
210-09		Electrification	200 000,00
210-10		Ecoles	45 228,00
212-04		VRD-Routes	265 000,00
216-03		Mobiliers	50 000,00

TOTAL INSCRIPTIONS CREDITS NOUVEAUX (Hors RAR 2020) 580 228,00

Les dépenses financières (chapitre 16)

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette pour 1 015 990,00 €

2.2- Les recettes d'investissements

Elles se composent comme suit :

- ✓ des amendes de police : 40 000,00 €
- ✓ du FCTVA : 150 000,00 €
- ✓ de la taxe locale d'Équipement : 120 000,00 €
- ✓ de la taxe d'aménagement : 405 456,00 €
- ✓ du virement de la section de fonctionnement : 563 895,00 e
- ✓ des opérations d'ordre (amortissements) 316 867,00 €

3- BALANCE GENERALE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT	22 392 943,00	22 392 943,00
+	+	+
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	+	+
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 392 943,00	22 392 943,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 596 218,00	1 596 218,00
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 596 218,00	1 596 218,00
TOTAL DU BUDGET	23 989 161,00	23 989 161,00